

## COMPTE-RENDU

### Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

***Jeudi 10 janvier 2013 à 16h30 à Saint-Barthélemy***

---

#### Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 novembre 2012,
2. Avis portant sur la consultation réglementaire de la procédure de révision des classements des cours d'eau et son impact sur les usages du bassin Rhône Méditerranée,
3. Préparation de la réunion de CLE faisant suite aux élections,
  - Approbation du compte-rendu de la CLE du 20 décembre 2012,
  - Compte-rendu des attributions exercées par le bureau par délégation de la CLE,
  - Validation de l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de la nappe de Bièvre Liers Valloire,
  - Bilan 2012 – Programme et budget prévisionnel 2013,
  - Modification des règles de fonctionnement,
  - Questions diverses.
4. Synthèse des résultats de l'étude des populations piscicoles et astacicoles du bassin versant Bièvre-Liers-Valloire suite au stage de M. Fabien Rapenne,
5. Questions diverses.

---

#### Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 15 novembre 2012 est approuvé.
- Un avis favorable a été émis concernant la procédure de révision des classements des cours d'eau et son impact sur les usages du bassin Rhône Méditerranée,
- L'ordre du jour de la CLE faisant suite aux élections est validé.

---

Freddy MARTIN-ROSSET indique que la CLE dédiée aux élections est envisagée le 14 février 2013.

Philippe MIGNOT précise qu'il faudra envoyer les convocations dès que la date sera définitivement arrêtée.

#### **1 Approbation du compte-rendu du 15 novembre 2012**

Damien CHANTREAU présente les différentes remarques transmises concernant le compte rendu de Bureau du 15 novembre 2012 (cf. diaporama).

Jean-Pierre BARBIER s'étonne du nombre de remarques transmises et demande s'il est normal que chacun puisse modifier ces interventions par la suite.

Jacques LIONET indique que ce sont davantage des précisions concernant les interventions afin de retranscrire au mieux ce qui a été dit par chacun. Concernant l'information transmise par Bruno GABET suite au Bureau de CLE, il pourra être indiqué au compte rendu « *Information post réunion* ».

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il est mis en ligne sur le site <http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr>

Départ de M. Jean Pierre BARBIER à 16h48.

## **2 Avis portant sur la consultation réglementaire de la procédure de révision des classements des cours d'eau et son impact sur les usages du bassin Rhône Méditerranée**

Damien CHANTREAU présente le projet de révision des classements des cours d'eau et son impact sur les usages du bassin Rhône Méditerranée ainsi que les différents avis transmis au secrétariat de la CLE (cf. diaporama).

Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'il y a effectivement des problèmes de transport solide sur le Dolon et sur l'Echatelle de Saint Didier. La Communauté de Communes Rhône Valloire aurait souhaité que le Bancel soit proposé en Liste 1.

Jean Paul NICOLET indique que le seuil des Claires à la confluence avec le Rhône pose problème et que ce n'est pas la première fois qu'il intervient dans les discussions.

Franck STEFANINI tiens à annoncer l'avis favorable du Conseil Général de l'Isère concernant ce projet de classement des cours d'eau avec deux réserves, la première concernant l'accompagnement technique à apporter aux propriétaires et la seconde sur l'aspect financier à apporter aux communes.

Oliver THIVIN s'interroge sur le délai possible des travaux à effectuer.

Franck STEFANINI demande qui prendra en charge les travaux pour la mise aux normes des ouvrages. Il est difficile d'identifier les propriétaires.

Jacques LIONET précise que par rapport à l'atteinte du bon état, la principale problématique est la continuité écologique. L'objectif de ce nouveau classement est de se focaliser sur certains cours d'eau prioritaires. La DDT avait déjà proposée de mettre en place un Contrat de Rivière sur le périmètre du SAGE Bièvre-Liers-Valloire pour engager des actions permettant l'atteinte du bon état. Un Contrat de Rivière comprendrait notamment une action d'aide aux propriétaires pour engager ce type de travaux. Après la prise de l'arrêté de classement, l'Etat va contacter chacun des propriétaires d'un ouvrage ciblé pour la mise aux normes des installations. Il faudra que la CLE détermine quel appui pourra apporter le SAGE auprès des communes ou des propriétaires dans l'optique de faciliter ces travaux.

Concernant les propositions d'ajout aux listes, il explique que cela ne sera pas possible, le classement ne pouvant concerner que les ouvrages visés par la consultation publique. Il convient de mener à bien en priorité le travail de mise en conformité des ouvrages concernés par le classement. Il demande donc que le vote de la CLE ne porte que sur les propositions de la DREAL.

Claire MORAND indique que la problématique de la continuité écologique est une priorité de l'Agence de l'Eau, des subventions à hauteur de 80% sont accordées pour ce type de travaux. Elle ajoute également que la prochaine étude hydrogéomorphologique devra aboutir à une véritable proposition de gestion de la continuité écologique afin de définir une stratégie d'action sur le bassin Bièvre-Liers-Valloire.

Jean Paul NICOLET est en accord avec la mise en place d'un Contrat de Rivière.

Freddy MARTIN-ROSSET ajoute que pour cela il faut une structure porteuse représentative du territoire. Il est en accord sur le fait qu'il faut avancer sur ce point.

Jean Louis GUERRY précise que le Syndicat Intercommunal du Lambroz et des Gouttes va être dissous et probablement fusionné avec le Syndicat Intercommunal Aménagement Hydraulique de Bièvre-Liers-Valloire.

Philippe MIGNOT demande des précisions sur ce qu'engendre un classement de cours d'eau en Liste 1, et notamment dans le contexte de protection contre les crues.

Jacques LIONET indique que sur les cours d'eau classés en Liste 1, il y a interdiction de nouveaux ouvrages qui ne permettraient pas la continuité écologique. Concernant les ouvrages existants non concernés par un renouvellement d'autorisation, le Préfet peut toujours inciter à la mise en conformité. Toutefois l'Etat prendra en compte les projets prioritaires. Pour des travaux de protection contre les crues, comme par exemple le projet de la commune de Brézins où il est envisagé la mise en place de bassins écrêteurs en bordure de cours d'eau, le projet a été accompagné par le Sous-Préfet et l'Etat a donné un avis favorable de principe, même si le projet a des impacts défavorables sur le cours d'eau.

Jean Louis GUERRY demande des précisions concernant la remise en état des levées de terres.

Jacques LIONET précise tout d'abord que chaque levée de terre devrait être déclarée au Préfet pour lui donner une existence légale. Ensuite qu'il y ait classement ou non le Préfet peut toujours imposer des modifications. Dans le cas de la reconstruction ou de la mise en place de nouvelles digues, il pourrait y avoir un refus.

Philippe MIGNOT demande des précisions sur ce qu'engendre un classement de cours d'eau en Liste 2.

Jacques LIONET précise que la conséquence du classement en Liste 2 pour chaque ouvrage sera analysée au cas par cas, en fonction du contexte particulier. Il précise également qu'un accompagnement financier pour les travaux à réaliser existe de la part de l'Agence de l'Eau.

➤ **Il est émis un avis favorable sur la procédure de révision des classements des cours d'eau et son impact sur les usages du bassin Rhône Méditerranée.**

### **3 Préparation de la réunion de CLE faisant suite aux élections**

Damien CHANTREAU présente l'ordre du jour (cf. diaporama).

Jean Luc PETIT demande des précisions concernant l'objectif de la future étude hydrogéomorphologique.

Claire MORAND précise que l'objectif de cette étude est d'établir un diagnostic du fonctionnement et de la qualité physique des cours d'eau (continuité, transport solide, qualité des habitats...). Elle devra déboucher sur une stratégie et un plan de restauration opérationnel de la qualité physique des cours d'eau.

➤ **L'ordre du jour proposé est validé.**

### **4. Synthèse des résultats de l'étude des populations piscicoles et astacicoles du bassin versant Bièvre-Liers-Valloire suite au stage de M. Fabien Rapenne**

Damien CHANTREAU présente les résultats de l'étude des populations piscicoles et astacicoles du bassin versant Bièvre-Liers-Valloire (cf. diaporama).

Olivier THIVIN fait remarquer que chaque été il y a des dégradations faites sur les cours d'eau, de véritables pêches électriques se pratiquent chaque saison. Il ajoute que cela peut nuire à la qualité piscicole des cours d'eau de Bièvre-Liers-Valloire. Il faudrait que l'ONEMA intervienne.

Jean Luc PETIT demande des précisions sur les arrêtés de protection de biotope.

Jacques LIONET précise que ce sont des outils très utilisés dans le département de l'Isère. Ils ont pour objectif de prévenir la disparition d'espèces protégées en préservant leur milieu de vie.

Information Post-réunion :

Jacques LIONET complète les informations transmises à l'ensemble des membres du Bureau concernant les arrêtés de protection de biotope au travers du lien ci-dessous :

<http://ddaf38.agriculture.gouv.fr/Contours-arretes-de-biotope-et>

## 5. Questions diverses

Damien CHANTREAU indique l'état d'avancement du recrutement de l'animateur captage. Parmi les 85 candidatures reçues, 10 candidats (grand maximum) seront retenus pour l'entretien oral prévu le 31 janvier 2013.

Le jury de sélection est le suivant :

- M. Olivier Thivin (Communauté de Communes Bièvre Chambaran),
- M. Raymond Roux (Communauté de Communes Pays de Bièvre Liers),
- Mme Blandine Pourrat (Communauté de Communes Pays de Bièvre Liers),
- M. Vincent Genthial (Syndicat Intercommunal des Eaux Dolon Varèze),
- Agence de l'Eau.

Jean Paul NICOLET tient à faire part d'un article de journal concernant les prélèvements en ressource d'eau souterraine, sujet qui intéresse le SAGE Bièvre-Liers-Valloire.

La séance est levée à 18h20.

## 6. Dates des prochaines réunions

CLE	Jeudi 14 février 2013 à 14h00
-----	-------------------------------

---

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Freddy MARTIN-ROSSET

## Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
BARBIER Jean-Pierre	CC Pays de Bièvre Liers
ROUX Sébastien	UNICEM
FORCHERON Gérard	CC Pays Roussillonnais
GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
LIONET Jacques	DDT de l'Isère
MARTIN-ROSSET Freddy	CC Rhône-Valloire
MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes
MORAND Claire	Agence de l'Eau RM&C
MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère
PIN Jean	Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure
THIVIN Olivier	CC du Pays de Chambaran
POURRAT Blandine	CC Pays de Bièvre Liers
DELORME Dominique	UNICEM
STEFANINI Franck	Conseil général de l'Isère

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
NUCCI Christian	Conseil général de l'Isère
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
GABET Bruno	DREAL Rhône-Alpes
PRINCIC Emmanuel	DDT Drôme (représenté par DDT de l'Isère)

Etaient absents :

Nom Prénom	Organisme
GABILLON Michel	CCI Nord Isère